

**AMC PROFESSIONAL FUND
- BCV Japac ESG**

**Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »
Modification du contrat de fonds**

Par publication du 27 janvier 2023, les porteurs de parts du compartiment BCV Japac ESG ont été informés de la modification suivante de sa politique de placement (cf. chapitre III, lettre B, chiffre 4) :

- L'autorisation d'investir directement, ou indirectement par l'intermédiaire de parts de placements collectifs de capitaux, dans des obligations et autres titres ou droits de créance jusqu'à un tiers de la fortune sera supprimée. Partant, ces investissements seront également supprimés de la clause régissant les placements ne pouvant pas être considérés comme respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En complément de cette publication, la direction du fonds et la banque dépositaire souhaitent informer les porteurs de parts du compartiment précité de la modification supplémentaire de sa politique de placement :

- L'autorisation d'investir indirectement, par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, jusqu'à un tiers de la fortune dans des obligations et autres ou droits de créance ou leurs indices sera aussi supprimée.

A noter que les investissements indirects, par l'intermédiaire de parts de placements collectifs de capitaux et d'instruments financiers dérivés, dans des actions et autres titres ou droits de participation ne sont pas concernés et resteront donc autorisés dans la politique de placement du compartiment.

Les porteurs de parts sont informés que la modification supplémentaire décrite ci-dessus sera examinée et contrôlée par la FINMA sous l'angle de la conformité à la loi (art. 41 al. 1 et 2^{bis} OPCC).

Les porteurs de parts peuvent faire valoir leurs objections contre les modifications du contrat de fonds auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, case postale, 3003 Berne, dans les 30 jours suivant leur publication, ou demander le rachat en espèces ou en nature de leurs parts selon les conditions et les délais contractuels.

Le texte intégral des modifications, les nouveaux prospectus et contrat de fonds ainsi que les documents d'informations clés sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds.

Direction du fonds :
GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

Banque dépositaire :
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne